

Plan directeur de l'eau 2024–2034 :

Orientations et objectifs

Zone de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière (ZGIE Chaudière)

Problématique Prioritaire	Libellé de l'orientation	Numéro d'orientation	Numéro d'objectif	Libellé de l'objectif
Introduction et dispersion des espèces exotiques envahissantes	Prévenir l'introduction, la dispersion et la propagation d'espèces exotiques envahissantes	1	1	D'ici 2029, 35 municipalités réglementent l'achat, la vente, le don, la dispersion d'espèces exotiques envahissantes ainsi que la saine gestion des résidus dans la ZGIE Chaudière.
			2	D'ici 2034, acquérir des connaissances sur 3 espèces exotiques envahissantes (biologie de leur espèce, les lieux d'établissement et leur voie de propagation) afin de prévenir leur introduction dans la ZGIE Chaudière.
	Surveiller les espèces exotiques envahissantes déjà présentes sur le territoire du COBARIC	2	3	D'ici 2034, documenter la présence spatiale et temporelle de 4 espèces exotiques envahissantes ainsi que leurs impacts et conséquences dans la ZGIE Chaudière.
	Contrôler la présence des espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le territoire du COBARIC	3	4	D'ici 2029, réduire à 0 plant, 96 sites répertoriés et suivis pour la Berce du Caucase dans la ZGIE Chaudière
			5	D'ici 2034, mettre en place 2 stratégies de contrôle d'espèces exotiques envahissantes émergentes dans la ZGIE Chaudière. (nerprun, moules?)
			6	D'ici 2034, Assurer le contrôle du myriophylle à épis dans au moins 3 plans d'eau touchés dans la ZGIE Chaudière.
	Produire et diffuser de l'information aux acteurs de l'eau afin de lutter contre les espèces exotiques envahissantes	4	7	D'ici 2034, mener 5 activités de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes présentes et potentielles dans la ZGIE Chaudière.

Plan directeur de l'eau 2024-2034 :

Orientations et objectifs

Zone de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière (ZGIE Chaudière)

Problématique Prioritaire	Libellé de l'orientation	Numéro d'orientation	Numéro d'objectif	Libellé de l'objectif
Inondation de zones avec enjeux et débits de pointe associés	Prévenir les inondations, les débits de pointe et l'impact des changements climatiques sur l'aléa	5	8	D'ici 2029, documenter l'impact des changements climatiques sur les débits de pointe d'au moins quatre rivières de la ZGIE Chaudière (Famine, Bras Saint-Victor, des Fermes, Calway).
			9	D'ici 2034, établir le portrait (détaillé) des 17 bassins avec récurrences d'inondations selon les priorités des acteurs dans la ZGIE Chaudière.
			10	D'ici 2034, Poursuivre le suivi des 21 stations du système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC) (rivière Chaudière, Famine, Bras Saint-Victor et Beaurivage).
	Réduire l'impact des inondations sur la population et les infrastructures	6	11	D'ici 2034, mettre en place 20 projets dans les municipalités sujettes à inondations qui permettent d'augmenter les surfaces perméables en milieu urbain dans la ZGIE Chaudière (notamment Saint-Georges, Notre-Dame-des-Pins, Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Gilles, et la ville de Lévis).
			12	D'ici 2034, instaurer 2 mesures de gestion des eaux pluviales par municipalité dans la ZGIE Chaudière.
			13	D'ici 2034, 100 % des MRC (8) renforcent leurs mesures réglementaires quant à la gestion des eaux pluviales dans la ZGIE Chaudière.
	Améliorer le savoir-faire et les connaissances des acteurs de l'eau dans la gestion des inondations	7	14	D'ici 2029, développer 5 initiatives sur les risques associés à la santé et aux dommages associés aux inondations dans la ZGIE Chaudière.
			15	D'ici 2034, créer 3 outils pour les organisations municipales sur la gestion des risques liés aux inondations et mesures de résilience dans la ZGIE Chaudière

Plan directeur de l'eau 2024-2034 :

Orientations et objectifs

Zone de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière (ZGIE Chaudière)

Problématique Prioritaire	Libellé de l'orientation	Numéro d'orientation	Numéro d'objectif	Libellé de l'objectif
Perte et dégradation des milieux humides, hydriques et riverains	Accroître la protection et utilisation durable des milieux humides, hydriques et riverains et de la biodiversité associée	8	16	D'ici 2029, caractériser 400 Ha de milieux humides et hydriques d'intérêt pressentis à des actions pour la protection et utilisation durable afin d'en préciser les fonctions écologiques fournis par ces milieux dans la ZGIE Chaudière.
			17	D'ici 2029, 8 MRC renforcent leurs mesures règlementaires visant la protection et l'utilisation durable des milieux humides, hydriques et riverains et de la biodiversité associée dans la ZGIE Chaudière.
			18	D'ici 2034, mettre en place 20 initiatives de protection ou utilisation durable des milieux humides et hydriques dans la ZGIE Chaudière.
	Instaurer des mesures de restauration et création de milieux humides, hydriques et riverains	9	19	D'ici 2027, mettre en place un plan de suivi de la qualité des eaux de la ZGIE Chaudière.
			20	D'ici 2029, établir un portrait de l'état des installations septiques à l'échelle de la ZGIE Chaudière.
			21	D'ici 2034, mettre en place au moins 20 projets de restauration et/ ou/création de milieux humides dans la ZGIE Chaudière.
			22	D'ici 2034, augmenter la qualité de 300 km linéaire de bandes riveraines des plans d'eau de la ZGIE Chaudière (mesures via IQBR).
	Promouvoir la mise en valeur des milieux humides, hydriques et riverains (en sensibilisant les acteurs de la ZGIE aux rôles de ces milieux)	10	23	D'ici 2029, développer 15 initiatives de sensibilisation sur les milieux humides, hydriques et riverains de la ZGIE Chaudière.
			24	D'ici 2034, développer 10 initiatives de mise en valeur des milieux humides, hydriques et riverains dans la ZGIE Chaudière (dont les initiatives de mise en valeur des accès à l'eau).



Plan directeur de l'eau 2024-2034 :

Orientations et objectifs

Zone de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière (ZGIE Chaudière)

Problématique Prioritaire	Libellé de l'orientation	Numéro d'orientation	Numéro d'objectif	Libellé de l'objectif
Dégradation hydromorphologique des cours d'eau	Préserver les fonctionnalités (la santé) des cours d'eau	11	25	D'ici 2029, Améliorer l'état des connaissances du tronçon principal de la rivière Chaudière et de 8 sous-bassins versants dont l'IQM proxy révèle un milieu altéré dans le but de prioriser les milieux à restaurer (un par MRC dans la ZGIE Chaudière).
			26	D'ici 2034, réaliser 40 projets qui visent la réduction de l'apport sédimentaire vers les cours d'eau dans la ZGIE Chaudière.
			27	D'ici 2034, 8 MRC adoptent une mesure réglementaire (ou politique) visant le contrôle de l'érosion et / ou une meilleure gestion des cours d'eau dans la ZGIE Chaudière.
	Restaurer les fonctionnalités (la santé) des milieux aquatiques	12	28	D'ici 2034, réaliser 16 projets de restauration visant à améliorer les fonctions de cours d'eau du territoire de la ZGIE Chaudière.
	Outiller les acteurs de la ZGIE à accroître leurs saines pratiques ayant un impact sur les processus hydromorphologiques des cours d'eau	13	29	D'ici 2034, offrir 40 événements de formations pour outiller les acteurs à adopter de meilleures pratiques afin de réduire l'apport sédimentaire et la dégradation des cours d'eau dans la ZGIE Chaudière.
			30	D'ici 2029, mettre en place 5 campagnes de sensibilisation présentant les causes et solutions visant à réduire les apports sédimentaires et la dégradation des cours d'eau dans la ZGIE Chaudière.

Plan directeur de l'eau 2024–2034 :

Orientations et objectifs

Zone de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière (ZGIE Chaudière)

Problématique Prioritaire	Libellé de l'orientation	Numéro d'orientation	Numéro d'objectif	Libellé de l'objectif
Contamination des eaux par les pesticides	Documenter la présence de pesticides dans l'eau et leur impact sur l'environnement	14	31	D'ici 2034, assurer 3 fois la mise à jour des données de qualité d'eau associées aux pesticides pour au moins 3 rivières de la ZGIE Chaudière (Beaurivage, Chaudière, bras d'Henri).
			32	D'ici 2029, réaliser au moins une étude sur l'effet des pesticides sur la faune aquatique à l'aide de bioindicateurs dans la ZGIE Chaudière (macroinvertébrés benthiques, IDEC, poissons).
			33	D'ici 2029, documenter au moins 2 secteurs d'activités qui utilisent des pesticides dans la ZGIE Chaudière.
	Réduire l'usage de pesticides	15	34	D'ici 2034, 30 municipalités renforcent la réglementation encadrant l'utilisation de pesticides en zones urbaines et riveraines (38 %) dans la ZGIE Chaudière.
			35	D'ici 2034, 20 entreprises agricoles réduisent les indices de risques relatifs aux pesticides qu'ils utilisent (IRPeQ) dans la ZGIE Chaudière.
	Assurer la diffusion et le partage des connaissances sur l'efficacité de la réduction des pesticides et la lutte intégrée	16	36	D'ici 2034, réaliser 5 campagnes de diffusion et transfert de connaissances sur l'utilisation raisonnée de pesticides dans la ZGIE Chaudière.